

JOURNÉE D'ÉTUDE

Organisée par la section *Sciences, Histoire et Patrimoine des Sciences et des Techniques et Archéologie industrielle*

du Comité des Travaux historiques et scientifiques (CTHS)

à l'invitation de M. le Député Christophe Marion

Le patrimoine des sciences naturelles : contours, protection, conservation et valorisation

Le lundi 24 mars de 9h à 17h30

Assemblée nationale

Sur inscription uniquement

Inscriptions possibles **jusqu'au 12 mars inclus**, dans la limite des places disponibles

Pour s'inscrire : merci d'envoyer un courriel à secretariat@cths.fr*

*Votre demande d'inscription devra comporter votre civilité, vos nom et prénom, ainsi que votre date, ville et pays de naissance. Merci.

Cette journée a pour objectif de mettre en évidence la diversité du patrimoine des sciences naturelles, les limites des réglementations mises en œuvre pour assurer sa protection et sa conservation et de réfléchir aux pistes de progression envisageables. En effet, constitué de collections muséales et universitaires et également de collections hors contexte muséal et de sites référencés (géosites et parcs naturels), ce patrimoine montre une extrême hétérogénéité, tant dans la nature des objets (forme, support, domaine de rattachement) que dans les besoins de conservation et les pratiques qu'il suscite. Un certain nombre de questions relatives à la régulation de son accessibilité, de sa gestion, de sa valorisation, de son enrichissement voire de sa restitution seront abordées, en s'appuyant sur l'exemple des sites et objets archéologiques.

Dans la continuité des travaux du 145^e congrès annuel du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui s'est tenu à Nantes en 2021 (*Collecter, collectionner, conserver*), on s'intéressera notamment à ce qui concerne les contours de collections à valeur patrimoniale dont la constitution relève de l'intime, du collectif, du passé, du présent, du tangible ou du symbolique. On discutera également des liens entre les institutions garantes du patrimoine des sciences naturelles et les amateurs, dont certains sont susceptibles d'avoir constitué des collections d'une grande valeur patrimoniale mais dont le mode de collecte ou la transmission hors cadre réglementaire pose problème. On traitera, enfin, de la protection de sites d'intérêt archéologique, géologique ou biologique et des discussions autour de leur fréquentation libre ou régulée.

Cette journée d'étude se déroulera en deux temps. Quelques exemples emblématiques de valorisation des collections précéderont une présentation historique des problèmes de réglementation et de législation concernant le patrimoine des sciences naturelles. Ces présentations serviront d'introduction aux quatre tables rondes qui suivront portant sur les cadres plus spécifiques (1) des réserves naturelles, (2) des collectes et mises en collections, (3) des interactions entre amateurs et institutions et (4) des collections universitaires.

À l'issue de cette journée, les échanges seront retranscrits dans un document de synthèse qui sera mis à la disposition de tous les acteurs du domaine et du législateur qui pourra s'en emparer pour réfléchir à faire évoluer la législation dans le but de mieux épouser les contours du patrimoine des sciences naturelles dans toute sa diversité.